

## II) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION ALPIN**

<b>INTITULE ABREVIATION</b>	<b>JUGE DE COMPETITION ALPIN JC (<i>Alpin</i>)</b>
<b>PREROGATIVES</b>	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski alpin (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).
<b>PREREQUIS</b>	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
<b>ORGANISATION</b>	Régionale  (Les candidats présents aux stages de l'UF Pratiques Compétitives organisés par la FFS, les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les bénéficiaires de la filière Jeune Officiel de l'UNSS sont dispensés de la phase 2 ci-dessous)
<b>ENCADREMENT</b>	Par des formateurs identifiés comme tels.
<b>FORMATION</b>	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:. Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
<b>DUREE DE VALIDITE</b>	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
<b>RECYCLAGE</b>	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

### III) FORMATION DE **DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN <i>DTF (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.  Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.  Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)
ORGANISATION	Régionale (Les candidats ayant satisfait aux épreuves du BEE2 sont dispensés des phases 2 et 3 ci-dessous
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..</p> <p>- 3 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. <b>La durée de validité du brevet passe à 3 ans pour toute formation ou recyclage effectué à compter de la saison 2014/2015 (2015).</b> Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.  Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. (La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)

## IV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN**

INTITULE ABREVIATION	<b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN</b> <i>DTI (Alpin)</i>
<b>PREROGATIVES</b>	Assurer, à la demande de la FIS ou de son représentant en France les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau International (FIS, WCS, JO)
<b>PREREQUIS</b>	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans (45 ans pour les entraîneurs nationaux) au plus à la date de présentation du postulat. L'expérience et le recul nécessaires ne permettent en réalité que des candidatures à l'âge de 30 ans.</p> <p>Parler au moins une des langues étrangères officielles de la FIS.</p> <p>Etre titulaire du Brevet Délégué Technique Fédéral depuis 2 ans.</p> <p>Avoir de solides connaissances sur l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses.</p>
<b>ORGANISATION</b>	<p>Nationale.</p> <p>« Formulaire de candidature » à télécharger. <a href="http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-alpin-dti.pdf">http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-alpin-dti.pdf</a></p>
<b>ENCADREMENT</b>	Par des formateurs de la FIS identifiés comme tels.
<b>FORMATION</b>	<p>- 1 <u>Postulant</u> → le postulant présentera sa lettre de motivation au responsable français des DT FIS par l'intermédiaire de son BTR et du BTN alpin. Son acceptation marquera le début de la période d'observation (1 an) pendant laquelle il participera aux cours de formation annuels, assistera sous la tutelle d'un DT à 2 compétitions FIS et en établira les rapports.</p> <p>- 2 – <u>Candidat</u>: → le candidat participera aux cours de formation annuels et passera les examens écrits et oraux dans une des langues officielles de la FIS. Il sera assigné à une mission pratique sur une épreuve de vitesse (<b>coupe d'Europe</b>) sous la supervision d'un DT examinateur ainsi qu'à un examen pratique en fonctionnant comme DT.</p> <p>- 3 – Si, après examen par la FIS, des différents dossiers qu'il aura établi le candidat est considéré comme admissible, il deviendra DT FIS après le prochain cours de formation DT FIS.</p>
<b>DUREE DE VALIDITE</b>	Le DT qui, au cours de 2 années consécutives n'aura pas accompli la mission confiée perdra sa qualification.
<b>RECYCLAGE</b>	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Le DT est tenu de participer annuellement aux cours de formation organisés sous l'égide de la FIS à défaut de perdre sa qualification.</p>